

La tournée canadienne de l'intendant Jacques de Meulles

Gilles Boileau

Volume 10, numéro 3, février 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11039ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boileau, G. (2005). La tournée canadienne de l'intendant Jacques de Meulles. *Histoire Québec*, 10(3), 7–10.

La tournée canadienne de l'intendant Jacques de Meulles

PAR GILLES BOILEAU

Jacques de Meulles fut nommé intendant de la Nouvelle-France le 1^{er} mai 1682. Il avait reçu comme mission principale de restaurer l'ordre et le calme dans la colonie pour le plus grand bien des habitants. C'est sans doute pour s'acquitter le mieux possible de cette responsabilité qu'il entreprit peu de temps après être débarqué à Québec un long voyage de reconnaissance dans le pays. C'est de cette «tournée» dont il est question dans les pages qui suivent.

Un an après être débarqué en terre canadienne, l'intendant Jacques de Meulles, conscient de son rôle et de ses responsabilités, se mit en frais de visiter «sa» colonie. Le rapport qu'il adresse au ministre des Colonies a la prétention d'être exhaustif, du moins si on fait confiance au titre qui le coiffe. L'auteur y affirme avoir visité toutes les habitations sises entre Rivière-du-Loup et le fort Frontenac (Kingston) en passant par Montréal et le fort Chambly.

Les deux premières lignes du précieux document en établissent la philosophie et laissent percevoir dans quel esprit il a été entrepris par l'intendant.

«Je me suis attaché fortement cette année à connaître le Canada. Il n'y a point d'habitation que je n'aie visitée et je crois être en état présentement de pouvoir vous rendre compte de toute cette colonie».

De Meulles reconnaît et affirme d'abord clairement qu'il a pris son rôle au sérieux en consacrant la première année de son séjour en terre canadienne à bien connaître le pays. C'est quand même avec une certaine surprise qu'on apprend de la plume même de l'intendant qu'il en aurait visité toutes les habitations (on a peine à le croire) et que pour cette raison il prétend bien le connaître, si bien qu'il peut se permettre d'adresser au ministre un rapport où il rend compte «de toute cette colonie».

L'Église et l'État embarqués dans le même canot

Parti de Québec à la fin du mois de mai, De Meulles est accompagné au début de sa tournée de deux ecclésiastiques, dont le

grand vicaire de l'évêque de Québec. C'est une image symbolique que cette alliance Église-État embarquée dans le même canot. Au tout début de sa tournée, De Meulles se mit au service de la hiérarchie religieuse. Il le dit lui-même quand il écrit que les prêtres l'ont mené dans tous les endroits où ils ont cru que sa présence était nécessaire. C'est à lui qu'on demande de mettre la paix dans les familles et de «condamner les vicieux». Il doit même régler les problèmes de dîmes.

Des nouvelles inquiétantes l'attendaient à Montréal où les autorités militaires le mirent au courant des intentions bellicieuses des Iroquois. On craignait une guerre. Il n'en fallut pas plus pour que De Meulles redescende aussitôt à Québec «pour prendre des précautions nécessaires et faire faire par les Sauvages de Sillery et de Notre-Dame de Lorette autant de canots que l'on pourrait faire en peu de temps». Et De Meulles reprend la direction de Montréal s'arrêtant chemin faisant pour distribuer «une livre de poudre et un fusil à chaque habitant qui n'en avait point chez lui». Fallait être prudent. «Homme de paix» comme il se définit lui-même, De Meulles se vante de s'attacher, partout où il passe, à «détruire cet esprit de chicane que j'ai trouvé avoir pris de grandes racines dans ce pays».

Les voyages de l'intendant ont un aspect de découverte. Il se familiarise avec «toutes les rivières qui sont autour du lac Saint-Pierre», fait halte au fort Chambly et s'engage en direction du fort Frontenac

après avoir visité «toute l'île de Montréal, jusqu'à la pointe et toutes les habitations qui sont encore par delà Montréal». Il a éprouvé de nombreuses difficultés dans son périple vers le fort Frontenac dont il met en doute l'utilité. On pourrait cependant le conserver à titre d'entrepôt. Il y a cependant autour du fort de bonnes terres à blé dont on pourrait profiter.

Les rapides en amont de Montréal lui ont rendu la vie difficile, mais... «quand on a passé toutes ces effroyables chutes d'eau, on découvre le plus beau pays et les meilleures terres que je crois qui soient au monde».

Dans les premières pages de son rapport, l'intendant fait une profession de foi en l'avenir du Canada comme l'attestent ces quelques lignes qu'on aurait plutôt pensé trouver en conclusion...

Le pays de Canada, Monseigneur, mérite assurément que Sa Majesté le considère et continue de lui donner une entière protection, étant certain qu'il a toutes les bonnes qualités pour devenir un jour un Royaume très florissant.

Après avoir souligné le bienfait des familles nombreuses et la manière heureuse dont les enfants sont élevés, le grand visiteur s'émerveille des conditions naturelles favorables du pays qu'il a visité...

Le plus vilain endroit (du pays) est à dix ou douze lieues autour de Québec, à cause des montagnes qui s'y trouvent de tous côtés, mais par delà, tirant du côté de Montréal, le pays est plat et les terres sont saines; la plupart des habitants ont fait

leurs habitations le long des rivières et du fleuve Saint-Laurent, mais ils commencent à se multiplier si fort, qu'ils seront à la fin obligés d'entrer dans les terres où ils en trouveront de bonnes à l'infini.

Un grand regret cependant: peu ou pas de commerce. Il n'y a que le castor qui soit intéressant. Comment corriger cette situation. La solution est simple...

Il faut espérer qu'un jour les peuples trouvant moins de douceur à la traite avec les Sauvages s'attacheront à la pêche de la morue verte et sèche. Ce commerce vaudra beaucoup mieux que celui du castor et sera plus infaillible.

La vie est facile

«On vit ici fort doucement, la nourriture y est bonne. Il n'y a point de si misérable particulier qui ne recueille assez de blé pour nourrir sa famille, et qui n'ait dans son habitation quelques vaches, des volailles et quantité de légumes; à douze ou quinze lieues autour de Québec on pêche force saumon et anguille dans la saison dont ils peuvent vendre une partie en ayant gardé assez pour leur provision d'hiver». Un seul regret... on manque d'engagés et de valets. «Il est vrai que l'hiver y est long et que les neiges sont quatre ou cinq mois sur les terres; elles ne leur causent aucun préjudice et peu d'inconvénients aux habitants».

«Ces grands froids ne causent aucun dommage aux terres bien loin, la neige et la gelée les engraisent si fort que quoi qu'on ne commence à les labourer que dans le mois d'avril et qu'on ne sème que dans tout le mois de mai, on coupe les blés dans le mois d'août jusqu'à la mi-septembre, les grains ne sont que trois mois et demi en terre et apportent des blés froments aussi beaux et aussi gros que ceux des meilleures terres de France, ce que je n'aurais jamais cru si je n'en eusse été témoin».

Tout en reconnaissant *«que rien n'est si facile que de gouverner ces peuples»*, c'est-à-dire les hommes et les femmes qui forment alors la population de la colonie, l'intendant s'interroge sur la valeur morale d'une partie de ces gens. Pour lui, c'est *«le vice qui a obligé la plupart de chercher ce pays comme un asile pour se mettre à couvert de leurs crimes»*.

Sans transition aucune, l'intendant passe des habitudes vicieuses des habitants au problème plus grave de la desserte religieuse des paroisses par les curés. En vérité les curés de la nouvelle colonie sont trop bien traités, selon lui, et gâtés par l'évêque de Québec qui subvient à l'essentiel de leurs besoins sans qu'ils aient à déployer trop d'efforts... *«la manière dont Monsieur l'évêque les entretient est tout à fait opposée au ménage qu'un curé doit avoir pour subsister d'un médiocre revenu. Ils sont gâtés comme de bons chanoines de France»*, écrit-il.

«Plutôt que d'accorder à l'évêque des sommes exagérées pour subvenir aux désirs et besoins de ses curés, l'on ferait mieux de faire venir de France de bons et vertueux ecclésiastiques qui se contenteront des modestes revenus que pourraient leur apporter les paroisses dont ils auraient la charge». En un mot, l'intendant souhaite le recours à *«de bons religieux, lesquels étant accoutumés à vivre sobrement dans leurs couvents, se contenteraient de ce médiocre revenu»*. Et que dire de cette affirmation étonnante qu'il y aurait *«dans la dite ville de Québec plus d'églises qu'il n'en faut pour rendre service au peu d'habitants qui sont dans la haute et basse ville...»*

S'il y a des problèmes de gestion religieuse, il y a aussi des problèmes de finances. Les piastres en circulation n'ayant quasiment aucune valeur, les marchands en étaient rendus à se faire payer par un système de billets, ce qui permettait aux marchands d'user de chantage auprès des pauvres gens. Pour remédier à cette situation gênante, le Conseil décida en quelque sorte de créer une nouvelle monnaie en donnant des valeurs spécifiques aux anciennes piastres, les marquant d'une ou de plusieurs fleurs de lys selon le cas.

Il y eut contestation de la part de plusieurs membres dudit Conseil qui ne voulaient pas laisser tomber leurs privilèges et leur situation financière dominante. Déjà à cette époque, on pouvait parler de copinage... *«la plupart des conseillers étant beaux-frères, oncles, neveux, cousins germains, de toutes les plus grandes familles du Canada et des marchands les plus riches de ce pays»*. Et parmi tout ce beau

monde, nombreux étaient ceux qui avaient des dettes les uns envers les autres et qui ne voulaient aucunement d'une réforme de la monnaie.

Sans parler des coureurs de bois qui lui causent de fréquents problèmes en ne respectant pas toujours les règles qui régissent la traite des fourrures, notamment dans la zone de Tadoussac où les droits de traite ont pourtant été réservés en bonne part à des personnages ou des groupes agréés par le Roy, M. De Meulles souhaite recevoir de France les instructions qui lui permettraient d'édicter *«des règlements touchant les droits du pays et les bornes de la traite de Tadoussac»*.

Les besoins de l'intendant

De Meulles a besoin d'instructions précises de la part du Roy afin de bien asseoir son autorité. Il aimerait pouvoir, en certains cas, pouvoir rendre seul la justice car il ne peut compter sur l'entière intégrité des membres du Conseil souverain, compte tenu que plusieurs membres de ce grand conseil ont des frères, des neveux ou des cousins qui, chaque année, *«vont en traite chez les Outaouais»*.

Bien sûr, pour l'assister dans son travail, l'intendant peut compter sur la présence *«d'un prévost des marchands, d'un lieutenant et six archers»* mais M. De Meulles avoue candidement qu'il n'a pu connaître les fonctions de ces derniers. En vérité ces derniers sont trop occupés par leurs commerces ou par la culture de leurs champs qu'ils ne peuvent accompagner l'intendant dans ses tournées. M. De Meulles se contenterait de quatre hommes (au lieu de huit) qui seraient bien payés et qui lui seraient entièrement dévoués. Cependant, peu importe le nombre d'hommes que le Roy ou le ministre lui donneront, l'intendant réclame avec insistance qu'on lui envoie *«deux hoquetons»*, c'est-à-dire des vestes de grosse toile pour bien se protéger. À l'appui de sa requête, il écrit *«qu'il n'y a point d'intendant, en France, qui risque plus sa personne que moi»*.

Il y a aussi le nommé Bergier qui lui cause de grands soucis. L'intendant n'a pas l'air de porter dans son cœur cet individu *«de la religion prétendue réformée»*, éta-

bli depuis un an en Acadie et qui affirme faussement, semble-t-il, avoir le droit de pratiquer une pêche sédentaire en plus d'avoir droit aux quart des castors et aux dixième des orignaux. Tout ça sans aucune autorisation du Roy figurant dans les dossiers de l'intendant où *«pourtant on devrait trouver l'original du pouvoir qu'il lui a donné»*. Le mauvais exemple venait cependant de haut. En effet, des dignitaires comme le Sieur de La Vallière et la demoiselle de Marson ne se gênaient pas pour se livrer au trafic des fourrures venant d'Acadie.

Pauvre M. De Meulles, il en était même rendu à se demander si son prédécesseur, M. Duchesneau, n'avait pas reçu *«des ordres secrets de la Cour de ménager l'Acadie étant un pays qu'on veut peupler et se fortifier peu après»*. En permettant ainsi aux particuliers de vendre dans la ville de Québec les castors attrapés en Acadie, cela les empêchait d'aller les vendre aux Anglais ou encore de les expédier en France en fraude, souvent à partir du port de l'Isle Percée. Fallait protéger le commerce de la fourrure de castor afin que les chapeliers de Paris ne puissent en avoir ailleurs à meilleur marché.

Dans sa tournée du pays, l'intendant s'applique aussi à «chercher des mines» selon les instructions reçues. Il y passa une bonne partie de son temps et fit un long compte rendu de ses recherches... infructueuses.

Il a cherché partout, en commençant au Cap de la Madeleine. Il a aussi été déçu par ce qu'il avait trouvé à quatre lieues des Trois-Rivières où pourtant on avait prétendu qu'il y avait une *«mine abondante»*. Du côté d'*«un endroit qui est appelé la Baie Saint-Paul où est la rivière du Gouffre, à quatre lieues en remontant cette rivière, il y a une mine... quelques picots de fer y sont visibles»*. Cette mine paraît peu de choses aux yeux du digne prospecteur. Il faudrait *«...faire des dépenses excessives, parce qu'il faudrait fouiller dans une montagne extraordinairement haute et qu'il la faudrait abattre, et de plus la rivière par où on y va est pleine de rapides et nullement propre à la navigation, ce qui causerait des dépenses extraordinaires pour y envoyer*

du monde porter les provisions aux ouvriers et en rapporter le fer».

Le jugement de M. De Meulles est péremptoire... *«Tout cela me fait conclure, Monseigneur, qu'il ne faut point s'attacher aux mines dans ce pays»*. Ce jugement, il le porte même après s'être *«obligé d'envoyer un homme à Gaspé qui est à cent vingt lieues de Québec, pour voir une mine de plomb que l'on disait avoir été découverte, lequel après avoir vu et examiné ladite mine m'a rapporté une petite quantité de plomb qu'il a tirée d'un rocher avec beaucoup de peine»*. Mais là aussi la dépense exigée serait trop grande.

Isle Percée et Acadie

Un fois rendu à l'Isle Percée, l'homme de confiance de l'intendant se pencha sur le dossier de la pêche. De Meulles croyait en l'avenir de la pêche. Il le dit ouvertement: *«...si je pouvais engager les jeunes gens de ce pays à s'y adonner, ce serait la véritable mine puisqu'elle est à leur porte, et qu'ils ne peuvent rien faire de plus utile. Je fais ce que je puis tous les jours pour les y encourager, leur offrant mon cœur et ma bourse, étant persuadé qu'on ne peut rien faire de plus avantageux dans ce pays, et de plus utile pour la colonie. Je ferai tous mes efforts pour réussir dans ce dessein»*.

Si cette pêche a enrichi Boston et la Nouvelle-Angleterre, pourquoi ne procurerait-elle pas la même richesse aux Canadiens. Pourquoi faut-il que *«les Anglais seuls fassent toute la pêche de l'Acadie et qu'ils soient tous les jours sur les côtes du Roy de France et profitent du plus grand avantage qui se puisse trouver dans ce pays»*. Mais pour que cette pêche se fasse dans de bonnes conditions de sécurité, il faudrait pouvoir éloigner ou éliminer les Anglais.

Une difficulté apparaît toutefois. Les marchands de Québec, détenteurs des capitaux mais étant trop éloignés de l'Acadie, ne pourraient pas s'impliquer dans cette entreprise. Ils en sont à quatre cents lieues et ne peuvent y aller que par mer. C'est trop loin pour y avoir un magasin et y donner des ordres. Il y a une solution: y aller par terre, dans ce cas il n'y a plus que quatre-vingt lieues... mais *«à moins que*

l'on ne s'écarte beaucoup et qu'on n'aille par certaines rivières, où il y a de très grands rapides qui obligent ceux qui veulent y passer de faire plusieurs grands portages». Un chemin avait été commencé sous l'intendant Talon mais il fut abandonné.

De Meulles entrevoit un bel avenir pour l'Acadie...en autant qu'on pourra s'y rendre au départ de Québec par une route terrestre, et non plus uniquement par le Saint-Laurent. La route permettrait à l'Acadie de se développer et ses habitants ne seraient plus tenus de faire commerce uniquement avec les Anglais. Le pays se peuplerait, la pêche se développerait, des vaisseaux s'y rendraient toute l'année pour quêrir le poisson. Les terres acadiennes sont fertiles et généreuses et l'intendant a confiance... *«Je ne doute point qu'on y fit de très bonnes nourritures de bestiaux et qu'ils n'eussent assez de blé et autres denrées pour en fournir toutes les isles et faire le commerce du poisson de par tout le monde étant appuyés par les marchands de cette ville»*. Pour construire ce chemin à travers les terres, il n'y a qu'une manière: *«Il faudrait simplement donner des terres de quatre en quatre lieues et deux cents écus à chaque habitant et les obliger de bâtir une petite maison, et de défricher de dix ou douze arpents de terre autour de ladite maison. Deux pourraient s'associer dans chaque habitation, l'un prenant un côté et l'autre un autre. Il se ferait naturellement des routes et avec le temps les chemins s'établiraient et seraient en état d'y pouvoir établir des chevaux de louage ou postes comme on a fait dans la Nouvelle-Angleterre»*.

Des soucis d'éducation et de justice

Aux grandes préoccupations régionales ou nationales, s'ajoutent les soucis locaux, plus discrets mais tout aussi importants pour la qualité de vie des habitants. C'est ainsi qu'après un désastreux incendie qui avait ruiné la ville de Québec, il fut nécessaire et urgent de *«faire le chemin de la haute à la basse ville»*. L'intendant, dans son mémoire, est tout fier d'apprendre au ministre que *«le nouveau chemin a vingt pieds de large au lieu de treize ou quatorze qu'il*

avait». Il ajoute avec non moins de fierté... «Il est présentement plus beau et plus com-mode qu'il n'a jamais été».

Le rapport de l'intendant est rédigé avec un certain désordre. Ainsi, après avoir parlé du nouveau chemin qui menait à la haute ville de Québec, il nous entretient de l'enseignement que donnent les filles de la Congrégation aux petits Sauvages de la Mission de la Montagne, dirigée par les Messieurs du Séminaire. Quelle réussite!!! Les Messieurs font chanter les garçons en latin à l'église, ils lisent, écrivent et parlent français! Faut le croire puisque c'est écrit! Quant aux filles de la Congrégation, ils apprennent aux filles tout ce qui leur convient. Dans ces conditions, il serait inutile de confier les petites Sauvages aux Ursulines parce que «l'autorité dont elles font profession n'accommode nullement un esprit sauvage».

En conclusion de ses commentaires sur l'éducation des jeunes Sauvages, M. De Meulles aimerait bien recevoir un petit fonds de Sa Majesté afin d'enseigner aux filles à faire des bas à l'aiguille et de les habiller à la française. Et pourquoi pas aussi, l'intendant aimerait bien «pouvoir même par quelque présent de peu de valeur encourager ces petits Sauvages à s'appliquer à leurs études, ce qui passerait pour des prix que l'on donne au collège, en les allant voir tous les ans, je leur distribue-rais de la part du Roy».

Quant à la guerre, l'intendant laisse à l'autorité militaire le soin de faire rapport. Il se contente d'écrire... «Je prendrai seulement la liberté de vous dire, Monseigneur, que pour établir parfaitement cette colonie, il est absolument nécessaire que le Roy détruise les Iroquois».

L'intendant réserve quelques paragraphes de son rapport à la façon très «humaine» avec laquelle il administre et rend la justice. Il s'attache surtout à écouter les plaintes des habitants les plus défavorisés allant jusqu'à absorber lui-même une partie des dépenses qu'ils encourrent. M. De Meulles a aussi horreur de ceux qui cherchent à «se donner de l'importance». C'est le cas de tous ceux «qui prennent la qualité d'écuyer» et qui bien souvent ne sont pas de véritables gentilshommes.

Après avoir réclamé timidement, mais avec raison, une maison qui serait réservée à son usage exclusif – une sorte de maison de l'intendant – M. De Meulles consacre les dernières pages de son long mémoire à décrire et regretter les frasques des «nommés» Radisson et Desgroseillers

qui avaient demandé à Frontenac, en 1682, l'autorisation d'aller à la pêche du côté d'Anticosti et de l'Isle Percée, mais qui avaient plutôt subrepticement mis le cap vers la baie d'Hudson où ils n'ont pas hésité à attaquer les Anglais.

La grande déception du curé Labelle

Un évêché à Saint-Jérôme: le rêve du curé Labelle près de se réaliser.

Y a-t-il un seul Canadien sincère et patriote qui n'admette sans aucune hésitation que le curé Labelle n'ait conçu les plus beaux plans et n'ait rêvé les plus belles destinées pour son pays?

Pourquoi notre ville a-t-elle couru dans la voie du progrès? Pourquoi avons-nous une ligne de chemin de fer qui nous rapproche des grands centres et se prolonge même jusque dans les montagnes? Pourquoi le Nord s'est-il si rapidement développé? Pourquoi soixante villages ont-ils surgi comme par enchantement dans ce Nord inconnu il y a à peine quarante ans?

Pourquoi la colonisation de notre province a-t-elle pris un élan si vigoureux en quelques années, si ce n'est parce que le curé Labelle était là, mettant au service de la religion et de la patrie, les vastes espaces de son intelligence, la vigueur de ses sains raisonnements, les qualités exquises de son grand cœur, l'immense influence qu'il possédait sur les Anglais, les Canadiens, les protestants et les catholiques?

Eh bien! Un tel patriote, un tel génie pouvait-il se tromper lorsqu'il travaillait de toute son énergie à créer un évêché à Saint-Jérôme, la vraie métro-

pole du Nord, dont la réelle importance et le brillant avenir la mettent au-dessus de ces petites rivalités que d'aucun tentent en vain de lui susciter.

C'est donc sans surprise et avec

une véritable joie que nous apprenons la division probable du diocèse de Montréal et la création d'un évêché à Saint-Jérôme. Les retards apportés dans la nomination du nouvel archevêque de Montréal, seraient même dus en grande partie à ce remaniement topographique au diocèse actuel. Joliette deviendrait aussi

le siège d'un nouvel évêché de sorte que l'archidiocèse de Montréal serait divisé en trois.

L'église que nous construisons en ce moment portera peut-être le nom de cathédrale même avant son achèvement. Ce jour-là il nous semblera voir partout la figure souriante et épanouie de notre grand patriote, de notre cher curé Labelle.

L'Avenir du Nord, 5 juin 1897

Quelle belle et grande illusion! Il faudra attendre exactement 60 ans après la mort du curé Labelle, survenue en 1891, pour voir Saint-Jérôme devenir évêché.



Le curé Labelle.
Photo BNQ